

La veille municipale

mercredi 27 mai 2009
volume 12, numéro 21
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 21 du 27 mai 2009

2 *Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 20 du 23 mai 2009*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Lois municipales modifiées

Aucune modification cette semaine.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, [R.R.Q., c. C-26, D. 553-2009 du 12-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2453], nouveau.

Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 04-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2456], nouveau.

Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 141.1], remplacé.

Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, Décision du 04-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2456, a. 35.

Règlement pour autoriser la circulation de véhicules tout terrain motorisés sur une portion de la route 131 dont la gestion relève du ministre des Transports, [R.R.Q., c. V-1.2, A.M. 2009-12 du 13-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2455], nouveau.

Loi sur les contraventions, L.C. 1992, ch. 47.

Règlement sur les contraventions, DORS/96-313, ann. I.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les contraventions, DORS/2009-144 du 14-05-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 823, aa. 1-3.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 21 du 27 mai 2009

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

Approbation des plans et devis de madame Dominique Aubert et de monsieur Claude Rioux pour leur projet de reconstruction du barrage situé sur le parcours du ruisseau Island, ainsi que la location des terrains et l'octroi des droits du domaine de l'État requis pour sa reconstruction et son maintien.

D. 528-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2486.

Mandat confié à la Société des établissements de plein air du Québec, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, pour l'exploitation, au mont Orford, municipalité du Canton d'Orford, d'un terrain de golf et d'une station de ski et pour la réhabilitation des milieux dégradés du domaine skiable.

D. 529-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2487.

Délivrance d'un certificat d'autorisation à Hydro-Québec pour le projet d'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Minganie.

D. 530-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2488.

Octroi d'une aide financière de 1 500 000\$ à l'Administration portuaire de Sept-Îles par le gouvernement du Québec pour des travaux d'agrandissement du port de Sept-Îles.

D. 531-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2496.

Approbation de l'Entente, par échange de lettre, entre le gouvernement du Québec et l'Administration portuaire de Sept-Îles relative au versement d'une aide financière pour des travaux d'agrandissement du port de Sept-Îles.

D. 532-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2497.

Autorisation à Hydro-Québec de construire le complexe hydroélectrique de la Romaine, les routes d'accès ainsi que les infrastructures et les équipements connexes.

D. 537-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2499.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Élargissement du territoire et prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement aux travaux de bris de couvert de glace réalisés au cours du mois de décembre 2008, dans la Municipalité d'Armagh.

A.M. 0019-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2505.

Élargissement du territoire et prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement à des inondations survenues entre le 28 et le 31 décembre 2008, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0020-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2506.

Élargissement du territoire et prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement à des inondations survenues entre le 3 et le 6 avril 2009, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0021-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2506.

Nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement à une tempête de

neige survenue les 8 et 9 mars 2008, dans la Ville de Varennes.

A.M. 0022-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2508.

Nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux travaux de bris de couvert de glace réalisés au cours des mois de février et de mars 2008, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0023-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2509.

Mise en oeuvre du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol au bénéfice de la propriétaire de la résidence principale sise au 692, route 138, dans la Municipalité de Longue-Rive et au bénéfice de la Municipalité de Longue-Rive.

A.M. 0024-2009 du 06-05-09, (2009) 141 G.O. 2, 2509.

AVIS

Charte de la Ville de Québec — Approbation de règlement.

Avis, (2009) 141 G.O. 2, 2511.

ERRATUM

Attribution d'un statut de réserve de biodiversité projetée à douze territoires.

Erratum, (2009) 141 G.O. 2, 2513.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 20 du 23 mai 2009

COMMISSION DE TOPONYMIE

RÉPERTOIRE TOPONYMIQUE DU QUÉBEC

**Nouveaux toponymes officiels
(Supplément annuel).**

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 519.